

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2026

N ° 2026-07-01 - RH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal approuve la modification dans le tableau des effectifs, suite à des mouvements dans le personnel et des modifications de temps de travail.

N ° 2026-07-02 - DECISION MODIFICATIVE N ° 1 BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal approuve l'ajustement des crédits au budget primitif 2026 de la commune pour des écritures d'amortissements.

N ° 2026-07-03 - RESILIATION DES MARCHES DES LOTS 12 ET 14 POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE MUNICIPALE

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à résilier les marchés des lots 12 (parquet) et 14 (agencement) du fait de la liquidation judiciaire de ces deux entreprises. Une nouvelle consultation va être réalisée afin de réattribuer ces lots dès que possible.

N ° 2026-07-04 - MODIFICATION DE LA CESSIION FONCIERE A BATI AMENAGEMENT A LA CHARONNERIE

Le conseil municipal décide de retirer la parcelle BE 201 du périmètre foncier cédé à BATI-AMENAGEMENT dans le cadre du lotissement de La Charonnerie.

N ° 2026-07-05- DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DE PARCELLES A LA CHARONNERIE

Le conseil municipal décide de désaffecter et déclasser les parcelles du parking aménagé le long de la rue des Abbés Courtais, à savoir BE 951, 270 et 271, en vue de la cession à l'aménageur.

N ° 2026-07-06 - PRIX DE VENTE DU FONCIER EN ZONE A OU ND

Le conseil municipal décide de fixer à 5 € le m² pour la cession de foncier communal classé en Zone A ou Nd.

N ° 2026-07-07 - CESSIION PARCELLES A C2I HOLDING ET EJ3M ALOUETTE 2

Le conseil municipal décide de céder à C2I Holding et Ej3M Investissement la parcelle BC 454 au prix de 10 € du m² afin de l'intégrer au périmètre du futur lotissement de l'Alouette 2.

N ° 2026-07-09 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT SPL

Le conseil municipal désigne des représentants à Loire-Atlantique Développement SPL, à savoir :

- **DESIGNE M. Emmanuel DESRAME** en qualité de représentant aux assemblées spéciales
- **DESIGNE Mme Marinette THIBAUD** en qualité de représentante aux assemblées générales